



Flash info CAP CPIP 2018

La CGT insertion probation était reçue le 13/02 par RH4 pour évoquer les premières difficultés relatives à la CAP de mobilité 2018.

Nous avons eu l'occasion de dire que **la répartition des postes est une hérésie**, et les nombreux tracts des terrains prouvent à quel point certains services se sentent abandonnés. Il semblerait que certains DSPIP et/ DISP parlent plus fort ou soient davantage entendus, car ce sont eux qui font remonter leurs besoins à l'administration centrale et priorisent les lieux à renforcer à partir d'une enveloppe octroyée par la DAP à chaque DISP selon des critères plus ou moins fiables.

Il devient urgent que des **organigrammes de service** soient mis en œuvre afin d'abonder en personnels les services de façon pérenne. Nous sommes également très inquiets concernant l'absence de prise en compte du nombre de contractuels sur certains lieux, contractuels dont les contrats vont prendre fin dans les mois à venir.

Les renforts escomptés n'y sont pas et le malaise se fait déjà sentir!

Le grand nombre de postes ouverts au **SPIP 75** s'explique par la réouverture de Paris La Santé. Le SPIP 75 constitue une seule et même RA, les agents mutés sur le SPIP feront l'objet d'une "CAP interne " pour déterminer leur affectation en Mo ou MF.

La note de mobilité va être rapidement suivie d'une **note additive** portant sur les postes de **responsables de formation** susceptibles de devenir vacants et sur les postes en DISP et à la DAP. Il nous apparaît évident que les postes de RF doivent être proposés à la mobilité des CPIP et que les RF puissent postuler sur l'ensemble des postes ouverts et vacants.

Pour **les postes profilés** la question reste la même, il s'agit là d'une sélection très subjective qui de plus se fait au détriment des terrains particulièrement carencés.

Nous avons également dénoncé **le court délai laissé aux agents afin de faire une demande de mutation** notamment en période de vacances scolaires. Il est

CGT Insertion Probation

UGFF-CGT 263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cedex

Téléphones 01.55.82.89.69 ou 01.55.82.89.71 – Courrier électronique : spip.cgt@gmail.com

<http://www.cgtspip.org/>

également préoccupant de voir que certains personnels en congé maternité, disponibilité, détachement n'ont toujours pas reçu la note mobilité à ce jour!

Les **erreurs dans Harmonie sur les dénominations des Résidences Administratives** et dans les personnes à contacter sur les postes profilés a aussi été prise en compte. Les correctifs vont être apportés rapidement et un erratum sur les personnes à contacter pour les postes profilés va être diffusé. Par ailleurs, les services **RH locaux doivent récolter tous les justificatifs nécessaires à l'examen de votre situation**. Ils ne peuvent refuser de transmettre vos documents à RH4.

Nous avons également rappelé que chaque agent faisant une demande de mutation doit pouvoir connaître le nombre de points dont il dispose. Techniquement Harmonie permet de donner facilement cette information et permettrait à chacun de faire remonter d'éventuelles erreurs. Même si nous le rappelons la CGT vérifie les cotations de l'ensemble des agents lors de la préparation de la CAP.

Nous avons demandé en décembre 2017 que la note de mobilité soit revue comme elle devait l'être en janvier 2017 pour prendre en compte **le Centre des Intérêts Moraux et Matériels afin que les originaires des DOM puissent bénéficier, comme le prévoit désormais le statut du fonctionnaire (article 60 loi 1/01/2184), d'une priorité de mutation pour leur territoire d'origine.**

Mais l'administration, rattrapée par le temps et son manque d'anticipation, a diffusé une note de mobilité qui ne prend pas encore en compte cette priorité légale. Elle entend toutefois apporter, à la demande de la CGT Insertion probation un examen attentif et particulièrement bienveillant aux originaires qui feraient valoir un CIMM.

Pour toutes question relative à la CAP des CPIP n'hésitez pas à appeler le 01.55.82.89.69 ou à envoyer un mail et/ou copie de votre de mande de mutation à capcpip2018@gmail.com.

Montreuil, le 14/02/2018

Les élus CAP CPIP